

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
CANTON DE COMBOURG

## COMMUNE DE TINTENIAC

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

#### SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 16 mai 2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Votants	26

**Étaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, BLANDIN Béatrice, D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney, LEDO Audrey.

**Étaient absents excusés :** ANDRE Marie-Thérèse donne pouvoir à TOCZE Christian / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DUFEIL Christophe / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à LEGRAND Rémi / BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger

**Était absente :** DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile /

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle MORIN-LOUVIGNY à qui il est adjoint un auxiliaire.

### **5- Demande subvention à la Banque des territoires dans le cadre d'une étude de programmation pour la réalisation de nouveaux locaux pour la mairie au titre du dispositif des Petites Villes de Demain (PVD)**

**Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la commune de Tinténac compte 4 044 habitants. Les sollicitations de la population sont donc plus nombreuses et les services administratifs se sont étoffés en conséquence. Cependant les locaux situés au 12 rue Nationale ne sont plus adaptés aux besoins actuels des services municipaux. La mairie est en effet devenue inadaptée aux pratiques administratives actuelles, aux normes et réglementations en vigueur, à la qualité de vie au travail de ses agents et des élus, et aux attendus d'une population en constante augmentation. Il n'est plus possible aujourd'hui d'accueillir de nouveaux collaborateurs, les conditions d'accueil du public ne sont pas satisfaisantes (manque de confidentialité, accessibilité limitée) et les élus n'ont pas de bureaux dédiés etc. Les locaux nécessitent des travaux importants de rénovation, d'isolation, de sécurisation et d'embellissement. C'est pourquoi la municipalité souhaite engager une réflexion sur l'avenir de ses locaux administratifs.

La ville de Tinténac doit disposer d'un équipement adapté en terme d'accueil du public et de fonction protocolaire, dans des conditions de confort pour tous, tout en visant la rationalisation des surfaces. L'équipement doit être adaptable et évolutif, notamment dans sa dimension et dans le temps.

Par ailleurs, depuis 2021, la ville de Tinténac est lauréate du programme national « Petites Villes de Demain ». Dans ce cadre, un périmètre ORT (Opération de Revitalisation Territoriale) a été défini jusqu'en 2027. Afin de faire vivre ce programme, de nombreuses actions concertées, identifiées comme des leviers de préservation du dynamisme communal, ont été inscrites dans la convention ORT. L'étude portant sur un nouvel aménagement pour la mairie de Tinténac fait partie des actions prioritaires à mener.

C'est dans ce contexte que la municipalité souhaite donc mener une mission de programmation afin d'étudier et de proposer des solutions d'aménagement permettant à la mairie de fonctionner dans un cadre plus adapté. Cette étude doit permettre de répondre dans le temps aux évolutions des modes de travail des agents, des élus et des besoins des divers publics à court, moyen et long terme.

Pour ce faire la municipalité a identifié trois scénarios possibles et qui sont les suivants :

- **La rénovation de la mairie actuelle**, située 12 rue Nationale ;
- **La rénovation d'un bâtiment communal**, situé 2 rue des Trente, partiellement occupé par les services de l'ADMR ;
- **La construction d'un nouveau bâtiment**, sur la place publique Jean Provost, à proximité de la médiathèque Les Forges et de l'Atelier des Forges.

Afin de mener à bien ce projet, la commune a lancé une consultation pour sélectionner un cabinet d'étude, chargé d'élaborer un programme pour la réalisation de nouveaux locaux administratifs. Cette mission doit permettre à la collectivité de s'assurer de l'opportunité et de la faisabilité du projet, et d'engager opérationnellement le scénario qui sera retenu à la fin de l'étude.

La mission se décompose en une tranche ferme et une prestation supplémentaire éventuelle.

La tranche ferme du projet comprend une phase pré-opérationnelle permettant d'élaborer un diagnostic, réaliser des schémas de principe et proposer des scénarios, puis une phase permettant de construire le programme d'aménagement.

La prestation supplémentaire éventuelle concerne l'accompagnement au choix de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

Le coût de cette étude est estimé à 25 000 € HT.

#### **Plan financier prévisionnel de l'étude :**

Description des missions	Montant HT	
Phase 1 : pré-opérationnelle : (diagnostic, schéma de principe, scénarios)	15 000,00 €	
Phase 2 : Programme d'aménagement	5 000,00 €	
PSE : Aide au choix de la maîtrise d'œuvre	5 000,00 €	
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>	<b>25 000,00 €</b>	
Origine du financement	Montant HT	Taux
Ville de Tinténiac	12 500 €	50 %
Banque des territoires	12 500 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>	<b>100 %</b>

Vu le programme « Petites Villes de Demain », qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire et de conforter leur statut de villes dynamiques, une demande de co-financement de l'étude à hauteur de 50 % peut être sollicitée auprès de la Banque des Territoires,

Considérant la nécessité de créer de nouveaux locaux administratifs pour la mairie de Tinténiac,

Considérant la consultation en cours pour une mission de programmation permettant d'aboutir à la création de nouveaux locaux administratifs, comprenant une tranche ferme et une prestation supplémentaire éventuelle,

Considérant le plan de financement prévisionnel affecté à ladite mission de programmation,

Considérant la subvention mobilisable par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain,

Entendu cet exposé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),**

- **sollicite** une subvention à la Banque des territoires d'un montant de 12 500 euros dans le cadre d'une étude de programmation pour la réalisation de nouveaux locaux pour la mairie, au titre du dispositif des Petites Villes de Demain
- **approuve** le plan de financement ci-dessus
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,  
Le Maire, Christian Tozé

  


Le secrétaire de séance, Isabelle Morin-Louvigny

